

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 31 octobre s'est réuni en mairie le vendredi 8 novembre, à 18h30 sous la présidence du Maire.

Présents : Alexis Manac'h, Marie-Noëlle Jaffré, Marie-Thérèse Laurent, Youenn Boudier, Chantal Cloître, Patrice Guillet, Sylvain Charbonnier.

Excusés : Dominique Coadour, procuration à Alexis Manac'h.  
Valérie Jouan, procuration à Youenn Boudier.  
Gilbert Berrou, procuration à Chantal Cloître.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Laurent.

Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du 17 septembre 2024.

## **Transferts de compétences Monts d'Arrée Communauté**

Le Maire donne connaissance aux élus municipaux de deux délibérations prises par le conseil communautaire (séance du 24/09/2024) et qui sont soumises à l'avis des communes membres de l'EPCI.

### **. Eau / Assainissement : avance de trésorerie et transfert des excédents et des déficits 2024**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *Autorise le Maire à signer la convention financière inhérente à l'avance de trésorerie du budget principal de la commune aux futurs budgets eau et assainissement collectif de MAC et ce, dans le cadre des nouvelles compétences transférées.*
- *Le montant total de cette avance consentie est de 39 600 € dont 26 400 pour l'eau et 13 200 € pour l'assainissement.*
- *Valide, par ailleurs, le principe de transfert à MAC de la totalité des excédents et déficits 2024 des budgets annexes eau et assainissement de la commune.*

## **. Transfert de la compétence « contributions obligatoires du fonctionnement du SDIS en lieu et place des communes »**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à cette décision de transfert actée par le conseil communautaire.*

## **Cabinet médical : aménagement des abords et accès PMR**

Le Maire présente au conseil les offres chiffrées de plusieurs entreprises concernant l'aménagement des abords (parking Sud et voie d'accès Est ainsi que l'achèvement (sécurisation) de l'accès PMR au bâtiment.

### **. Aménagement des abords**

*Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux préparatoires de cet aménagement au service technique de Monts d'Arrée communauté pour un montant de 2 800 € HT et les travaux d'enrobés à l'entreprise Eurovia pour un montant de 11 950 € HT (14 340 € TTC).*

### **. Accès PMR**

*Concernant l'achèvement de cet accès et notamment sa sécurisation par la pose d'une rambarde, le conseil, à l'unanimité, décide de confier ces travaux à AMS Concept pour un montant de 6 615 € HT (7 938 € TTC).*

## **Questions diverses**

### **. Convention de partenariat avec l'association Rugby Ar Fouilhez Menez Are (RAFMA)**

Le Maire rappelle le projet de convention proposé par l'association RAFMA et présenté aux élus de Brennilis lors de la dernière séance du CM du 17/09/2024. Il précise que ce projet concerne une mise à disposition de l'ancien terrain de football et de la buvette attenante pour la pratique d'activités rubystiques s'adressant à des jeunes de 3 à 13 ans sous l'égide de cette association.

Sur le principe le conseil se déclarait unanimement favorable au projet mais considérait nécessaire d'apporter certaines précisions dans le libellé de la convention.

Une nouvelle mouture est donc soumise ce jour à l'approbation des élus.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette nouvelle version de la convention de mise à disposition de ces équipements communaux à l'association RAFMA et autorise le Maire à la signer.*

## **. Virement de crédits**

Concerne les dépenses de fonctionnement du budget eau et a pour objet le reversement à l'Agence de l'Eau des redevances facturées par la commune aux abonnés du service eau.

Le montant de cette redevance étant de 3 458 € et les crédits votés au BP 2024 de 3 100 €, le virement proposé est de - 358 € du compte 6063 (achat de petit matériel) au compte 706129 (reversement redevance à l'agence de bassin) pour + 358 €.

***A l'unanimité, le conseil valide ce virement.***

## **. Cession de terrain**

Le Maire fait part au conseil d'une demande écrite de Monsieur Jean Cloitre sollicitant la régularisation d'une situation relative à un SAS d'entrée (petite véranda) à son habitation. Ce SAS d'une dizaine de m<sup>2</sup>, construit en 1994, a fait l'objet d'une déclaration de travaux déposée le 2/09/1994, précédée d'une délibération du conseil municipal de Brennilis en date du 12/09/1994 autorisant le Maire à céder gratuitement environ 10 m<sup>2</sup> de terrain communal à M. et Mme Jean Cloitre pour réaliser cette construction.

En réponse à cette demande, l'actuel conseil municipal confirme cette cession accordée antérieurement par la commune à Monsieur Cloitre et lui suggère d'entreprendre, à sa charge, les démarches requises (notaire, géomètre...) permettant d'officialiser la dite cession.

## **. Eclairage public**

Concernant la décision prise par le conseil municipal lors de sa séance du 17/09/24 en matière d'éclairage public, le remplacement des mâts de 8 mètres ne figure pas dans le devis adopté.

Après réflexion, et compte tenu de l'état de ces équipements, le conseil juge opportun de pouvoir également à leur remplacement. Le coût de cette opération complémentaire est chiffré à 26 082€ HT.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remplacement de ces équipements pour le montant indiqué de 26 082 € HT et autorise le Maire à signer le devis correspondant.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

